

rapport moral 2015



assemblée générale

30 mai 2016

25, rue Chazière
69004 Lyon
tél. : 04 78 39 58 87
contact@arald.org



AUVERGNE – RhôneAlpes*

Signature provisoire : le nom de la Région sera fixé par décret en Conseil d'État avant le 1er octobre 2016, après avis du Conseil Régional

Une année « à plein régime »



Après la reconstruction de l'Agence en 2013, la consolidation de sa structure et le renouvellement de son projet en 2014, 2015 aura été, de tous les points de vue, une année « à plein régime », et ce malgré un déficit de ressources humaines par rapport au périmètre des missions et à l'activité développée.

L'Agence a ainsi multiplié les nouveaux projets et les propositions faites aux professionnels, toujours dans la droite ligne des demandes exprimées lors des consultations menées au printemps 2014, dont les conclusions avaient été adoptées un peu plus tard par l'Assemblée générale sous la forme d'une feuille de route.

Il est également à souligner que, très engagée sur la voie des partenariats et de l'ouverture aux autres acteurs culturels, socio-culturels et éducatifs, l'Agence a diversifié ses rendez-vous, élargi ses publics et les modalités de sa présence et de son intervention, proposé ses ressources et son expertise bien au-delà de l'écosystème du livre, dans l'ensemble du paysage culturel régional.

S'il reste encore à l'Agence des progrès à faire en matière de visibilité et de communication, si elle doit densifier sa présence sur l'ensemble des territoires de la région et être mieux identifiée par la diversité des partenaires, au-delà des professionnels du livre et de la lecture, et si nous devons continuer à fédérer toujours plus largement les acteurs régionaux du livre et de la lecture autour de notre association interprofessionnelle, les inciter à adhérer aussi, le bilan de cette année 2015 n'en reste pas moins extrêmement positif, non seulement pour l'Agence elle-même mais aussi pour les résultats de son ambitieux programme d'actions

À ce titre, l'Agence reste à la fois un lieu incontournable de l'interprofession et une interface efficace entre les professionnels et les partenaires publics, qui la sollicitent pour la mise en œuvre des mesures de soutien aux acteurs du livre et de la lecture dans le cadre des politiques concertées de l'État et de la Région.

La structure, ses ressources financières et humaines

En 2015, l'Agence a enregistré une baisse globale de ses moyens financiers, avec une réduction de la subvention de fonctionnement de la Drac Rhône-Alpes, établie en 2015 à hauteur de 180 K€ (après une première proposition à hauteur de 150 K€), au lieu de 244 K€ en 2014. Cette baisse du fonctionnement (sur laquelle le Conseil d'administration s'est exprimée début 2015 à travers une motion adressée au Directeur régional des affaires culturelles) a été partiellement compensée par le soutien à des projets de coopération des bibliothèques et de patrimoine écrit, à hauteur de 24 700 €.

La Région Rhône-Alpes a, quant à elle, maintenu le niveau de sa subvention de fonctionnement pour 2015, à hauteur de 544 K€.

- Pour rappel, l'Agence a également bénéficié en 2015 de subventions fléchées pour des projets spécifiques que l'Arald coordonne :
 - Région Rhône-Alpes, Salon du livre Paris : 150 K€
 - Région Rhône-Alpes, Salons du livre thématiques France/étranger : 51 K€
 - Région Rhône-Alpes, Prix littéraire des lycéens et apprentis : 60 K€
 - Drac Rhône-Alpes, Évolution du portail numérique Lectura : 16 700 €
 - Drac Rhône-Alpes, Patrimoine, Conservation de la presse ancienne : 8 000€
 - Service du livre et de la lecture, appel à projet Patrimoine : 15 K€
 - Villes-centres de Rhône-Alpes, portail Lectura : 53 K€

Ces moyens financiers de fonctionnement devaient permettre à l'Agence de passer en 2015 de 7 ETP à 8, voire 9 ETP, objectif RH fixé dans le schéma de redéploiement de l'Arald validé par les partenaires publics en 2012. Cette évolution des ressources humaines devait en tout cas permettre à l'association d'assumer dans de meilleures conditions la forte augmentation de l'activité ainsi que le large renouveau des actions et des projets en 2015.

- Rappel des 9 postes prévus dans le cadre du schéma de redéploiement de l'Arald :
 - 1 pôle de direction : directeur et administratrice (réorganisation de l'administration en 2015).
 - 5 pôles de missions : Économie du livre. Bibliothèque et patrimoine écrit. Création et vie littéraires. Numérique et nouveaux acteurs. Médiations du livre, action territoriale et jeunes publics.
 - 1 pôle transversal : Coordination. Information et observation.

Il est à noter que, à la suite des discussions avec les partenaires publics menées dans le cadre des comités de suivi, notamment dans la perspective de la fusion territoriale au 1^{er} janvier 2016 et de ses conséquences pour l'Agence et l'ensemble des structures culturelles régionales, le Conseil d'administration de l'Arald n'a pas procédé aux recrutements envisagés de deux chargés d'opérations « Médiations du livre » et « Information et observation ».

- L'Agence a cependant eu recours à 3 cdd pour mener à bien des projets spécifiques en 2015 :
 - Chargée d'opération numérique et bases de données, cdd 4 mois, Priscille Legros : projet d'offre de lecture en ligne sur la plateforme 1DTouch + Évolution du système des bases de données.
 - Assistante d'étude, cdd 4 mois, Camille Mathieu : baromètre régional de l'édition et de la librairie + Refonte du site « Auteurs en Rhône-Alpes » à destination des médiateurs du livre.
 - Assistante archivage et accessibilité numérique pour le patrimoine, cdd 3 mois, Alizé Buisse : sécurisation et archivage de documents patrimoniaux (presse régionale ancienne numérisée), dans le cadre de l'évolution des portails Lectura et Mémoire et actualité en Rhône-Alpes.

Il convient également de souligner que, contrairement à ce qui avait été envisagé avec les partenaires publics en 2014, une nouvelle convention triennale 2015-2018 sur des objectifs partagés avec la Région Rhône-Alpes et la Drac Rhône-Alpes n'a pas été signée en 2015.

Le cadre du redressement et les procédures

L'année 2015 a également été décisive en ceci qu'elle a permis de solder une part importante du passif hérité de la période de redressement judiciaire en 2012, notamment l'intégralité de la dette sociale (AGS – régime de Garantie des salaires lié au plan de licenciement + cotisations au régime des retraites supplémentaires pour 2004-2011). Par ailleurs, l'association a respecté les échéances de son plan de redressement, adopté par le TGI d'Annecy le 12 juillet 2013 et désormais entièrement provisionné. Celui-ci prévoit au 31 décembre 2015 le remboursement de 310 651,76 € en 8 annuités.

Pour ce qui est des procédures judiciaires, la procédure pénale menée à l'encontre de l'ancien secrétaire général de l'Arald pour abus de confiance, faux et usage de faux a trouvé un premier épilogue à la suite de l'audience correctionnelle du 11/09/2015. M. Doutau a été condamné à 1 an de prison avec sursis et 3 ans de mise à l'épreuve, ainsi qu'à l'interdiction définitive d'exercer une profession commerciale ou industrielle, de diriger, administrer, gérer ou contrôler une entreprise ou une société. Concernant ses intérêts civils, et considérant que le préjudice subi par l'association n'était pas reconnu à sa juste mesure dans le jugement du TGI d'Annecy, qui condamnait M. Doutau au paiement de la somme de 72 000 € ainsi que 1 000 € au titre des frais de justice, l'Arald a fait appel du jugement. Les avocats de l'Arald ont évalué le préjudice subi par l'association à 400 000 €. Une nouvelle audience aura lieu le 15 juin 2016.

Début 2015, devant le refus opposé par la KPMG à la demande d'indemnisation liée au préjudice subi par l'Arald et à la responsabilité dans celui-ci de l'ancien commissaire aux comptes, M. Jacques Verdier (Cabinet de Valence), le Conseil d'administration a assigné en justice la KPMG. La procédure est en cours au TGI de Valence.

Le cadre d'emploi et la gouvernance

Outre la réforme du cadre d'emploi lancée en 2014 et entièrement aboutie en 2015 (mise en place de conventions individuelles de forfait annuel en jours pour les chargés de mission, de contrats avec forfait mensuel en heures, renouvellement de l'ensemble des contrats de travail, note de service sur l'organisation et le temps de travail, mise en place des tableaux de suivi des jours et des heures de travail pour l'ensemble des salariés, mise en place des fiches de poste pour l'ensemble des salariés et des entretiens annuels d'évaluation...), l'ensemble des règles de contrôle interne ont été formalisées en 2015 à travers une note de service, qui régit les obligations des salariés en matière de déplacement du personnel, engagement des frais, procédures d'achat. Une délégation permanente de pouvoirs a par ailleurs été signée par le président et le directeur.

Sur tous ces domaines, le Conseil d'administration, aidé par le travail mené par le Bureau avec l'appui du cabinet d'expertise comptable et d'un conseil juridique, a veillé à parachever la mise en conformité de l'association avec les exigences légales en matière de bonne gestion. Outre ces questions, étudiées dans le cadre de 4 conseils d'administration (21 janvier, 20 mai, 17 juin 2015, 2 novembre 2015), le C.A. s'est également impliqué dans la détermination d'un certain nombre de projets à travers la tenue, en mai 2015, d'un séminaire commun C.A. / équipe, qui a permis de confronter les points de vue, d'envisager des axes de développement pour l'avenir de l'Agence et de nouvelles actions à court et moyen termes.

Par ailleurs, suite à la démission du Conseil d'administration pour raisons personnelles de Gilles Fage, Trésorier depuis 2012, le Conseil d'administration a élu un nouveau trésorier lors de sa séance du 2 novembre 2015, Ronan Lagadic, directeur de la lecture publique Valence Romans Sud Rhône-Alpes.

L'association et ses adhérents

En 2015, le nombre d'adhérents est resté stable : 164. L'une des difficultés rencontrées par l'Agence sur ce point, alors que ses activités démontrent qu'un nombre toujours plus grand de professionnels est concerné par ses propositions, ses services et ses ressources, est que l'adhésion à l'association reste de nature exclusivement « militante », l'ensemble des professionnels pouvant recourir à l'accompagnement de l'Arald, qu'ils soient adhérents ou pas.

La période actuelle de tension économique et budgétaire que connaît le monde du livre dans son ensemble n'aide sans doute pas non plus la cause de l'interprofession, qui reste au cœur du projet associatif de l'Arald. Pour les administrateurs, la question de l'adhésion et de ses modalités reste le sujet d'une interrogation à mener avec les adhérents.

Concernant le montant de la cotisation, le Conseil d'administration souhaite d'ailleurs soumettre aux adhérents la proposition d'une adhésion à 20 € pour les particuliers (40 € à ce jour), de manière à ce que les auteurs notamment puissent adhérer plus massivement à l'association.

Auvergne / Rhône-Alpes, l'union des Régions

Dans la perspective de l'union des Régions Auvergne et Rhône-Alpes, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016, l'Arald et Le Transfo, agence culturelle de l'Auvergne, dont les missions transversales concernent également le livre et la lecture, ont multiplié les contacts en 2015 et développé plusieurs actions communes. La plus visible a concerné la présence des éditeurs d'Auvergne sur le stand Rhône-Alpes organisé par l'Arald au Salon du livre de Paris. Ces contacts ont également concerné La Nacre, Agence Rhône-Alpes pour le spectacle vivant, avec laquelle plusieurs rencontres et journées professionnelles ont été organisées tout au long de l'année.

À la demande de la Région Rhône-Alpes, la question du rapprochement des Agences dans le cadre de la fusion territoriale a également fait l'objet de plusieurs réunions en 2015. Comparaison des structures, de leurs budgets, de leur gouvernance, des actions menées, c'est l'ensemble du fonctionnement des trois agences culturelles qui a été étudié par les partenaires publics.

Pour le reste, et tout en attendant une meilleure visibilité du point de vue institutionnel en 2016, le Conseil d'administration de l'Arald et son président se sont engagés en faveur d'une agence régionale entièrement dédiée à l'accompagnement et au soutien de l'ensemble des acteurs de la filière régionale du livre, particulièrement riche et diverse en Auvergne – Rhône-Alpes.

**Agence Rhône-Alpes pour le livre
et la documentation**

www.arald.org

www.lectura.fr

www.memoireetactualite.org

<http://auteur.arald.org>

